

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B149-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B149

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

05_4_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2015.

Dans ce dossier sont présentées **14 demandes de subvention** pour un montant total de **88.700 €uros**.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012_A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse des associations sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2015 des actions subventionnées.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention
583	MAISON DE LA TRANSHUMANCE	Mise en œuvre et animation d'un itinéraire transfrontalier de valorisation de métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance	1 000 €	6 250 €	5 000 €	1 000 €	16,00%
614	SYNDICAT AOC DE L'HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	0 €	64 090 €	9 000 €	4 000 €	6,24 %
615	SYNDICAT AOC DE L'HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	19ème Fête de l'huile d'olive en décembre 2015 à Aix	4 000 €	16 500 €	5 000 €	4 000 €	24,24 %
657	APT084	Refonte de la charte graphique + création d'un site internet + supports de communication	0 €	5 500 €	2 500 €	2 000 €	36,36%
690	CROQUEURS DE POMMES PACA	Week-end « Verger portes ouvertes » les 3 et 4 octobre à Puyricard	800 €	4 400 €	800 €	800 €	18,18%
821	LES AMIS DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	23ème Festival de la gastronomie provençale le 5 juillet 2015 à Châteauneuf-le-Rouge	27 000 €	197 700 €	45 000 €	27 000 €	13,66 %
837	JEUNES AGRICULTEURS DES BDR	Accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs	4 000 €	49 500 €	4 000 €	4 000 €	8,08 %
869	ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX	Programme d'actions 2015	2 000 €	20 100 €	2 700 €	2 000 €	9,95 %
871	SERVICE DE REMPLACEMENT DES BDR	Remplacement des non-salariés agricoles absents	1 150 €	164 706 €	5 000 €	1 500 €	0,91 %
968	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	Diverses manifestations de promotion de l'appellation	6 600 €	16 236 €	6 494 €	6 400 €	39,42 %

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commis- sion thématique	Taux de couver- ture de la subven- tion
970	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	9ème présentation du millésime et 10ème anniversaire de l'appellation le 15 juin 2015 à Marseille	13 000 €	65 380 €	17 434 €	13 300 €	20,34%
971	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	14ème rallye de la découverte des vins de la Sainte-Victoire le 17 octobre 2015	9 000 €	51 415 €	10 283 €	9 300 €	18,09 %
972	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	Actions techniques et outils de communication	12 400 €	37 717 €	15 087 €	12 400 €	32,88 %
973	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	18ème journée technique	1 000 €	5 726 €	1 523 €	1 000 €	17,46 %
					TOTAL	88 700 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012_A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées ci-dessus pour un montant global de 88.700 €uros ;
- **APPROUVER** les termes des conventions d'objectifs annexées au présent rapport à conclure avec les associations « Les amis du festival de la gastronomie provençale » et « Les vignerons de la Sainte-Victoire » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions ci-annexées ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131 ➤
1. Caractère agricole	
- « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ».	- L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
- « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ».	- <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté</i> ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix. - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	- L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
➤ 4. Financement	
- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% »	- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

du budget prévisionnel, sauf dérogations exceptionnelles ».	- Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.
➤ 5. Reconstitution de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n. - Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association. <i>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</i>
➤ 6. Communication	
/	- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr - Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

Fiches associations et budgets prévisionnels

DOSSIER N°	2015-583	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	09113	25 mars 2015	09 avril 2015	

MAISON DE LA TRANSHUMANCE	
PRÉSIDENT	Monsieur René TRAMIER
SIÈGE	SALON-DE-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1997 a pour but la valorisation des aspects économiques, culturels et environnementaux des métiers d'éleveurs et de bergers transhumants.
OBJET DE LA DEMANDE	Après deux années d'échanges fructueux, le programme européen ALCOTRA « LA ROUTO - Produits et métiers de la transhumance » est aujourd'hui achevé. Comme prévu depuis l'origine, c'est la Maison de la Transhumance qui va en assurer la continuité pour la partie française. Il s'agit désormais de valoriser le travail effectué par les nombreux partenaires par la mise en oeuvre et l'animation d'un itinéraire transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance, reliant la plaine de la Crau à la vallée de la Stura (Italie) En 2015, le programme d'actions menées sur le territoire de la CPA s'articulera autour de 10 axes : • recherche et valorisation des drailles résiduelles • finalisation de l'itinéraire de randonnée pédestre et équestre La Routo • recherches préparatoires aux éléments de communication de l'itinéraire La Routo (guide de randonnée, site web, applications mobiles...) • rencontre avec le grand site Sainte Victoire en vue d'une valorisation commune de l'itinéraire et du Réseau La Routo • valorisation de l'élevage pastoral du territoire communautaire dans le réseau La Routo • mise en réseau des lieux d'hébergement, notamment dans le cadre du GR La Routo • mise en oeuvre de la charte gastronomique La Routo dans les lieux de restauration • mise en place des produits artisanaux liés au métier de berger dans les boutiques et offices du tourisme du territoire • mise à disposition et projection des films de promotion La Routo • mise à disposition et animation de la malle pédagogique La Routo
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	6.250 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	90.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	8.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	16 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	1,11 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	67.800 € au 24/11/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	109.285 € (au 24/11/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	01/01/15 au 31/12/15
Lieu(x) de réalisation	Communes de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	Mise en œuvre et animation du projet La Route
Public(s) ciblé(s)	Grand public, scolaires, élus, restaurateurs, agriculteurs...
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES (Ne pas indiquer les dépenses d'écrits)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres (auto-financement)	1250
Achats	200	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien			
Assurances		Région (s)	
			
		Département (s)	
			
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
			
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	
Publicité	350	Agriculture	5000
Déplacements, missions	450	Organismes sociaux (à détailler)	
			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	3650	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel (charges sociales)	1600	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
			
TOTAL CHARGES :	6250	TOTAL PRODUITS :	6250

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5000 € représente 80 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Salendrac le 24/11/2014 Cachet de l'Association :

Maison de la Transhumance
 Domaine du Merle - Route d'Arles
 13300 Salen-de-Provence
 siret: 440 640 019 00020

9

DOSSIER N°	2015-614	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	1120	25 mars 2015	09 avril 2015	

SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	
PRÉSIDENT	Monsieur Yves BERNARD
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1995, ce syndicat regroupant moulins, coopératives et producteurs du Pays d'Aix et de Salon a pour but la défense, la gestion et la promotion de l'AOP huile d'olive d'Aix-en-Provence
OBJET DE LA DEMANDE	Le syndicat AOP Huile d'olive d'Aix-en-Provence est l'organisme de défense et de gestion porteur de la « défense et de la gestion » de l'Appellation d'Origine Protégée Huile d'Olive d'Aix-en-Provence. Il regroupe en son sein une dizaine de moulins privés et coopératifs, représentant plusieurs centaines d'oléiculteurs qui adhèrent à cette volonté et cet engagement initiés dans les années 90, officialisés par le Décret du 13 décembre 1999. Cette démarche constitue aujourd'hui une étape fondamentale dans l'évolution de la production oléicole française, qui a besoin de s'identifier et de garantir l'origine et la typicité du produit et le savoir-faire des oléiculteurs et des mouliniers. Or, cette production labellisée AOP est aujourd'hui en danger : Alors qu'en juillet 2014, on espérait en France une production 2014/2015 de 5.000 tonnes, celle-ci atteindra difficilement les 1.500 tonnes. Le Pays d'Aix-en-Provence est un des premiers secteurs concernés avec une production en AOP quasi nulle. De fait, la production 2014/2015 de la production AOP Aix-en-Provence est estimée à 15 tonnes, contre 130 tonnes en 2013/2014, 170 tonnes en 2012/2013. La cause essentielle : une attaque massive et d'ampleur inégalée de la mouche de l'olive. Ce ravageur qui a bénéficié cette année de conditions climatiques très favorables, est responsable de dégâts considérables. Cette récolte catastrophique a de lourdes conséquences financières sur le syndicat, qui a besoin de faire perdurer tout le travail de valorisation du produit effectué depuis quinze ans. C'est pourquoi, il sollicite de la CPA une subvention exceptionnelle de 9.000 € sur l'année 2015.
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 25.000 € PARTENAIRE PRIVE = 1.500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	64.090 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	0€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	9.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	0 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	6,24 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	0 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	34.616,18 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	109.285 € (au 24/11/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON



BUDGET PREVISIONNEL 2015
SYNDICAT AOP HUILE D'OLIVE D'AIX EN PROVENCE

DEPENSES	Prévisionnel
Tel/fax/PTT	1800
Fournitures Bureau	500
Salaire, Charges	30540
Loyer Charges Assurance	4000
Déplacement personnel/comité	3600
Fête de L'huile	14650
Communication, relation ext	0
Gestion AOC/OTC	6 000
Cotisations organismes	800
Divers	2200
Total	64090
RECETTES	
Cotisations adhérents	8000
Recette Fête de l'Huile	6000
Subvention CG 13	25000
Subvention CPA Fete huile	5000
Subvention CPA Crise Oléicole	9000
Subvention Crédit Agricole	1500
Cotisations AOC	2250
Participation interprofession	3300
Autres financements	4040
Total	64090

*Syndicat AOC Huile d'Olive
 d'Aix-en-Provence
 Maison des Agriculteurs
 22, Avenue Henri Pontier - Bureau 210 - Bd. Alpilles -
 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
 Tél/Fax : 04 42 96 37 08
 SIRET : 418 662 664 00014 - APE 011 A*

SYNDICAT A.O.C.
 HUILE D'OLIVE D'AIX EN PROVENCE

Maison des Agriculteurs
 22, avenue Henri Pontier - Bureau 210 - Bâtiment Alpilles - 13626 Aix en Provence cedex 1 - Tél/Fax : 04 42 96 37 08 - huileoliveaoc@orange.fr
 SIRET : 418 662 664 00014 - APE 9411 Z

DOSSIER N°	2015-615	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	1120	25 mars 2015	09 avril 2015	

SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	
PRÉSIDENT	Monsieur Yves BERNARD
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1996, ce syndicat regroupant moulins, coopératives et producteurs du Pays d'Aix et de Salon a pour but la défense, la gestion et la promotion de l'AOC huile d'olive d'Aix-en-Provence
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 19^{ème} Fête de l'huile d'olive AOP d'Aix-en-Provence, en décembre 2015 Place de la Rotonde à Aix. Grâce au contact direct avec le producteur et à la dégustation d'huile d'olive de quatorze domaines et moulins de ce secteur, les visiteurs pourront apprécier tout au long du week-end la qualité et la spécificité d'un tel produit. Au cours de cette manifestation, diverses animations leur seront proposées : ▪ La dégustation et la vente de produits autour du thème de l'olivier : huile d'olive, tapenade, olive, vin cuit, gibassié à l'huile ▪ Un bar à huile présentant l'ensemble des huiles des producteurs ▪ L'accueil du public pour des conseils techniques par l'association des Compagnons de l'olivier du Pays d'Aix ▪ La démonstration et la dégustation d'aioli ▪ Un Chapitre de la Confrérie des Chevaliers de l'olivier du Pays d'Aix avec l'intronisation de personnalités du monde oléicole ▪ Un jeu concours ayant pour thème l'oléiculture du Pays d'Aix ▪ Des expositions d'artisans travaillant le bois d'olivier, la scourtinerie, les compositions florales...sur le thème des festivités de Noël
AUTRES PARTENAIRES	PARTENAIRES PRIVES = 900 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	16.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	16.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	5.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	24,24 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,24 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	34.616,18 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	93.639 € au 31/12/2013
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2015
Lieu(x) de réalisation	Place François Villon Aix-en-Provence
Contenus et objectifs de l'action	Promotion et valorisation de l'huile
Public(s) ciblé(s)	Tout public AOP Aix-en-Provence
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Week end
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	8500	Autres produits	Syndicat 6600
Matières et fournitures	1360	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	500	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	5000
Publicité	2700	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Crédit Agricole 900	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	1440	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		exposants 4000	
TOTAL CHARGES :	16500	TOTAL PRODUITS :	16500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 5.000€ représente
hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence Cachet de l'Association :

Le 27/11/2014

[Signature]

Syndicat AOP Huile d'Olive
Aix-en-Provence
Maison des Agriculteurs
22, rue Jean Poulhès - Bureau 210 - Bât. Alpilles
Tél/Fax. 04 42 96 37 08
Site 418 662 664 00014 - APE 911A

DOSSIER N°	2015-657	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	1120	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS D'OLEAGINEUX DE VAUCLUSE (APT084)	
PRÉSIDENT	Monsieur Philippe ROBERT
SIÈGE	ISLE SUR LA SORGUE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 2009, l'APT084 a pour but de promouvoir et développer la filière courte de transformation de graines oléagineuses dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et les Alpes de Haute Provence dans le respect de l'environnement et en favorisant l'économie rurale et locale. Pour cela, elle utilise un trieur et une presse mobile qui sont amenés sur les différents sièges d'exploitation, afin de trier et triturer les graines des oléagineuses. Ainsi, l'association contribue à la diminution des transports de matières premières et à augmenter la plus-value sur les exploitations agricoles en transformant des graines oléagineuses en huile et en tourteaux. Elle a également pour but de trouver des débouchés locaux pour développer la filière courte.
OBJET DE LA DEMANDE	Après les nombreux avatars rencontrés depuis sa création, APT084 s'est recentrée sur la production d'huile végétale destinée à l'alimentation humaine, notamment auprès de la restauration collective. Ainsi, actuellement elle souhaite, d'une part, trouver des débouchés pour l'huile alimentaire auprès des industries locales et artisanales, des restaurateurs locaux et de la restauration collective, et d'autre part, continuer à développer la trituration auprès de nouveaux adhérents. Pour ce faire, elle doit impérativement rendre son activité plus lisible et plus attractive. C'est dans cette optique qu'elle sollicite l'aide de la CPA pour la mise en œuvre d'un projet de communication comprenant la création d'un site internet, la refonte de sa charte graphique, l'impression de dépliants, de banderoles (pour être identifiable lors de différentes manifestations agricoles ou citoyennes) et de stickers qui seront apposés sur la presse mobile.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.600 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	5.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	0 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	2.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	36,36 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	0
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	8.052 € au 30/06/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	76.135€ au 30/06/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Durant l'année 2015
Lieu(x) de réalisation	Internet
Contenus et objectifs de l'action	Retravailler la charte graphique de l'APTO84, créer un site internet et des supports de communication afin d'être visible
Public(s) ciblé(s)	Adhérents, agriculteurs, clients, clients potentiels, structures agricoles, grand public, etc.
Nombre de participants / exposants	Salariés et adhérents de l'APTO84 participeront à la mise en place de ces supports de communication
Nombre de spectateurs / visiteurs	Autant que possible (non quantifiable à priori)
Durée de l'action	Durée illimitée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	0
Achats		Vente	
Prestations de services	3800	Autres produits	
Matières et fournitures	715	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	85	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) PACA	2600
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	400	Communauté du Pays d'Aix	2500
Publicité	66	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	34		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	351	Emplois Aidés (ex CNASEA)	400
Autres charges de personnel	49	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5500	TOTAL PRODUITS :	5500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de2500...€ représente45. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à **ISLE SUR LA SORGUE** Cachet de l'Association :

Le ...26./..11...../2014..

9

DOSSIER N°	2015-690	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	110357	25 mars 2015	09 avril 2015	

CROQUEURS DE POMMES PACA	
PRÉSIDENT	Monsieur Daniel MOULIADE
SIÈGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1992, cette association a pour but d'assurer la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier régional, la promotion des variétés fruitières régionales ou locales, ainsi que l'information du public
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation, les 3 et 4 octobre 2015, d'un week-end « verger portes ouvertes » à Puyricard, où son équipe constituée de bénévoles travaille à l'identification et à la sauvegarde de variétés anciennes de notre région depuis 1992. Il s'agit d'ouvrir au public son verger de sauvegarde, riche à ce jour de plus de 350 variétés fruitières et de permettre ainsi aux visiteurs professionnels ou aux simples amateurs de trouver l'ensemble des informations nécessaires pour juger de l'intérêt de réintroduire ces variétés anciennes dans le panel des fruits proposés au grand public. Il sera proposé au public des visites guidées, des expositions de fruit et des démonstrations. Cette manifestation réunira environ 80 adhérents aux « Croqueurs de Pommes » et un public estimé à 3.000 visiteurs. Une partie de ce qui sera créé cette année sera réutilisable en particulier pour les visites proposées aux écoles et aux centres aérés de la CPA.
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	4.400 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	8.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	800 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	1.800 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	800 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	800€
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	18,18 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	10 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	16.331,41 € au 31/10/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	36.547 € (au 31/10/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	03 et 04 Octobre 2015
Lieu(x) de réalisation	1820 chemin du Grand Saint Jean - Puyricard
Contenus et objectifs de l'action	Expositions - Information du public
Public(s) ciblé(s)	Public familial et Professionnel
Nombre de participants / exposants	60 à 80 adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	2000 à 3000
Durée de l'action	2 Jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2500	Vente	300
Prestations de services		Autres produits (investissement de l'association)	3300
Matières et fournitures	600	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	800
Publicité	1100	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux Loc parking	200		
TOTAL CHARGES :	4400	TOTAL PRODUITS :	4400

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...800...€ représente18... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à, Loupes.....
 Le 26.../.../...2014

Cachet de l'Association :

M. L.



DOSSIER N°	2015-821	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	116369	25 mars 2015	09 avril 2015	

LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	
PRÉSIDENT	Monsieur Jacques GIRARD
SIÈGE	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but de promouvoir la gastronomie provençale
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 23ème Festival de la Gastronomie Provençale le 5 juillet 2015 à Châteauneuf-le-Rouge Vu son succès remporté les années précédentes, l'atelier de dégustation de vins et découverte de l'huile d'olive sera reconduit. Des chefs confirmés et étoilés seront invités à ce festival pour lui donner une dynamique encore plus forte et la découverte de nouvelles spécialités du terroir méditerranéen y sera proposée. Le public attendu lors de cette manifestation est estimé à 7.000 visiteurs.
AUTRES PARTENAIRES	Cg13 = 35.000 € COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE = 37.700 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	197.700 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	162.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	45.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	27.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	27.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	27.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	13,66 % €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	16,67 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	1.800,34 € au 17/11/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	185.231,70 € au 24/11/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	5 juillet 2015
Lieu(x) de réalisation	Châteauneuf le Rouge
Contenus et objectifs de l'action	Gastronomie Provençale
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	35
Nombre de spectateurs / visiteurs	7 000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	17 150	Vente	80 000
Prestations de services	96 550	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	60 000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	800	Département (s)	35 000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	37 700
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	45 000
Publicité	23 200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	197 700	TOTAL PRODUITS :	197 700

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 45 000 € représente 22,76 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Châteauneuf
 Le 14 / 11 / 14
 Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2015-837	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	103075	25 mars 2015	09 avril 2015	

JEUNES AGRICULTEURS DES BDR (JA 13)	
PRÉSIDENTS	Messieurs Jérôme MAZELY et Antoine BONFILLON
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Le but de JA 13 est d'œuvrer pour le renouvellement des générations en agriculture à travers : • L'information et la formation sans condition d'adhésion à JA 13 de tous les porteurs de projet d'installation comme agriculteur, ainsi que de tous les nouveaux agriculteurs • La promotion du métier d'agriculteur • L'animation du monde rural • La représentation et la défense des intérêts des jeunes agriculteurs • Le suivi administratif et économique des nouveaux agriculteurs
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs, pendant les trois années suivant leur installation. De fait, durant la période de démarrage de l'activité agricole, la pérennité et la viabilité de l'exploitation sont fragiles. Le jeune agriculteur est directement confronté aux interrogations (techniques, économiques, administratives) émanant de ses nouvelles responsabilités, aux ajustements et réorientations éventuelles de son projet, à l'évaluation de son activité et à certaines démarches administratives qui lui sont étrangères. C'est pour pallier cette situation que JA 13 a mis en place en 2007 ce dispositif d'accompagnement, qui est unique au niveau national : informer, former et sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche. Il s'agit de faire prendre au nouvel installé de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet, afin d'atteindre ses objectifs techniques et économiques et devenir autonome. Il s'agit également de prévenir l'accroissement du nombre d'agriculteurs en difficulté et obligés contre leur gré d'arrêter leur activité. En 2015, l'association projette d'accompagner 50 agriculteurs, dont 17 dans le Pays d'Aix
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 3.000 € CG13 = 18.000 € AUTRES EPCI= 12.500 € PARTENAIRES PRIVES = 8.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	49.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	51.729 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	4.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	8,08 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	7,73 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	68.505 € au 31/10/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	103.681 € (au 31/10/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 Janvier ou 31 Décembre 2015
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix et Autres communes du département
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement économique, administratif et Technique de nouvelles exploitations
Public(s) ciblé(s)	Nouveaux agriculteurs (âge < 40 ans, début activité < 5 ans)
Nombre de participants / exposants	Jeunes Agriculteurs du BDR et Personnes habituels (14 organismes techniques)
Nombre de spectateurs / visiteurs	± 50 agriculteurs dont ± 17 dans le Pays d'Aix.
Durée de l'action	Annuelle
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 100 €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1810	Ressources propres	4000
Achats	760	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1050	Cotisations par les agriculteurs accompagnés	4000
Services extérieurs	4342	Subventions demandées : (Public + Privée)	45500
Locations	3400	Etat (à détailler)	
Entretien	350	Région (s) Conseil Régional	3000
Assurances + Documentation	592	Département (s) Conseil Général	18000
Autres Services extérieurs	5480	Commune (s)	
Honoraires	1255	Communauté du Pays d'Aix	4000
Publicité + Poste + Télécommunication	980	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions et réception	3245	Autres communes du département	12500
Charges de personnel	36833	CCVA, ACCM, Agglopro Aix, SAN Ouest, Pays d'Aix, Sognat	
Salaires bruts	26417	Fonds Européens	
Autres charges de personnel	10476	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres frais généraux	975	Autres recettes attendues (à détailler)	
		GR DU P.A.M.A.	8000
		CREDIT AGRICOLE	
TOTAL CHARGES :	49500	TOTAL PRODUITS :	49500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 4000.€ représente 8 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits)

Fait à AIX EN PROVENCE Cachet de l'Association :
 Le 26/11/2014

JEUNES AGRICULTEURS des BDR
 Maison des Agriculteurs - 22 av. H. Pontier
 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1
 Tél. : 04 42 23 31 39 - Fax : 04 42 21 94 47

DOSSIER N°	2015-869	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	6403	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX (ACOPA)	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier GAUBENS
SIÈGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1991, cette association a pour objet : • La défense, le développement et l'entretien de l'olivier • La promotion de l'huile d'olive du Pays d'Aix et de l'AOP Aix-en-Provence • L'animation de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Pays d'Aix
OBJET DE LA DEMANDE	Tout au long de l'année 2015, l'association se propose d'organiser diverses manifestations articulées autour de deux axes : 1) <u>Défense, aide à l'entretien et développement de l'olivier en Pays d'Aix</u> : • 5 démonstrations de taille d'olivier à destination des oléiculteurs débutants en mars/avril 2015 • 1 démonstration de greffe d'olivier • 8 parutions du « flash technique mensuel » destiné à prodiguer aux adhérents des conseils techniques réguliers pour entretenir leurs oliviers • 1 parution du journal « Le Compagnon » retraçant les différents aspects de l'actualité semestrielle de l'association et de ses actions au service de l'oléiculture • 2 réunions techniques annuelles, animées par une technicienne professionnelle des CIVAM, à destination des adhérents et sympathisants sur les thèmes : itinéraire technique de la récolte à la floraison et itinéraire technique de la floraison à la récolte • Conférences pédagogiques à la demande des scolaires ou des associations 2) <u>Promotion de l'huile d'olive du terroir et de l'appellation Huile d'olive AOP Pays d'Aix</u> : • Tenue de stands promotionnels à l'occasion de diverses manifestations oléicoles • Intronsisations de personnes méritantes à la cause de l'olivier dans la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier • Co-organisation avec le Syndicat AOP Huile d'olive d'Aix-en-Provence de la Fête de l'huile nouvelle en décembre 2015
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 3.000 € CG13 = 1.800 € COMMUNE = 3.300 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	20.100 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	20.250 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	2.700 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	2.700 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	2.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	2.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	9,95 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	9,88 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	Non communiqué	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	15.929 € (au 23/11/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Sur la Totalité de l'année 2015
Lieu(x) de réalisation	Dans le pays d'Aix et en région PACA
Contenus et objectifs de l'action	① Gestin du Oliveiro ② Promotion Huile d'Olive ③ Confiance
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	+ du millier en cumul
Nombre de spectateurs / visiteurs	0
Durée de l'action	du 1 ^{er} Janvier au 31 décembre
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1.700	Vente	5.300
Prestations de services	800	Autres produits	1.200
Matières et fournitures	6.500	Cotisations	2.800
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	900	Région (s)	3.000
Assurances	300	Département (s)	1.800
Autres Services extérieurs		Commune (s)	3.300
Honoraires	2.500	Communauté du Pays d'Aix	2.700
Publicité, Publication	4.200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	700		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	2.500	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	20.100	TOTAL PRODUITS :	20.100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 2.700 € de l'Association des Compagnons de l'Olivier du Pays d'Aix, % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits)

Fait à LA FARE
Le 23/11/2014

Cachet de l'Association

**ASSOCIATION DES COMPAGNONS
DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX**
Siège administratif : 4, Impasse du Moulin
3580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél. / Fax 04 90 45 43 44
Siège social : Maison des Agriculteurs
22, Avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE

9

DOSSIER N° 2015-871	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 119674	25 mars 2015	09 avril 2015	

SERVICE DE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRÉSIDENT	Monsieur Arnaud GABRIEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1992, le service de remplacement des Bouches-du-Rhône est une association et un groupement d'employeurs à vocation de remplacement chargé d'organiser et d'assurer le remplacement des non-salariés agricoles du département devant s'absenter de leur exploitation agricole pour les motifs suivants : maternité, paternité, adoption, maladie, accident, décès, congé événement familial, plan handicap, mandat professionnel, mandat syndical, formation. Tous les non-salariés dont l'exploitation est adhérente au service de remplacement peuvent bénéficier d'une aide au remplacement spécifique au motif de l'absence. Cette aide leur permet d'être remplacés sur leur exploitation agricole par un salarié qualifié sans que le coût du remplacement ne représente une charge financière trop importante pour l'exploitation.		
OBJET DE LA DEMANDE	Au 31/10/2014, l'association comptabilise : • 789 journées de remplacement sur la CPA • 25 exploitants remplacés • 35.031 € d'économies globales réalisées par les 25 exploitations En 2015, son programme d'actions s'articulera autour des axes suivants : • <u>La formation</u> : Le motif formation étant en très nette baisse, l'association projette de le relancer en développant de nouveaux partenariats avec les organismes de formation • <u>Le développement agricole</u> : La nouvelle programmation casDAR va conduire l'association à effectuer en 2015 un important travail de recensement des actions en rapport avec le développement agricole, afin de proposer un accompagnement par le remplacement. Elle réalisera par ailleurs un travail au niveau régional sur la qualité du remplacement pour ce motif. • <u>Le congé maternité/paternité</u> : Afin que le plus grand nombre de non-salariés soit informé de leurs droits en matière de congé maternité et paternité, une campagne de communication sera lancée sur ce motif.		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 27.287 € CR PACA = 31.500 € CG13 = 20.000 € AUTRES EPCI = 20.000 € PARTENAIRES PRIVES = 5.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	164.706 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	126.922 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	5.000 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	1.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	1.150 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0,91%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	0,91 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	18.455,09 € au 05/11/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	333.682 € (au 31/10/2014)
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2015
Lieu(x) de réalisation	Département des Bouches du Rhône
Contenus et objectifs de l'action	Remplacement des non-salariés agricoles du territoire
Public(s) ciblé(s)	Non-salariés agricoles
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	55 919 €
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler) casDAR	19 476 €
Entretien		Ministère de l'agriculture	7 811 €
Assurances		Région (s) Conseil Régional	31 500 €
Autres Services extérieurs		Département (s) Conseil Général	20 000 €
Honoraires		Commune (s) Intercommunalités	20 000 €
Publicité		Communauté du Pays d'Aix	5 000 €
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	95 645 €	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	36 231 €	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	32 830 €	FDSEA.13...JA.13...Chambre..	5 000 €
		d'agriculture - Crédit Agricole ..	
TOTAL CHARGES :	164 706 €	TOTAL PRODUITS :	164 706 €

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de€ représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...AIX EN PROVENCE Cachet de l'Association :

Le25/...11....2014....

Service de Remplacement des
 Bouches du Rhône
 Maison des Agriculteurs
 22, avenue Henri Pontier
 13626 Aix en Provence Cedex 1

9

DOSSIER N°	2015-968	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de diverses manifestations de promotion : • Fête de la Saint Vincent à Trets • Dégustation du millésime lors des foires de Trets • Concours Général Agricole : dégustation interne +pré-sélection + finale à Paris • Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole : Comme chaque année, une conférence de presse sera organisée avec une dizaine de journalistes qui passeront une demi-journée sur le terroir de la Sainte-Victoire, laquelle s'achèvera dans les locaux (Vinothèque) de l'association où ils pourront déguster les vins médaillés au Concours Général Agricole et rencontrer les vignerons concernés. Un cocktail dînatoire clôturera cette manifestation en présence des élus locaux.
AUTRES PARTENAIRES	CG13 = 1.420 € CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 = 500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	16.236 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	16.664 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	6.494 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	6.666 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	6.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	6.600 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	39,42 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	39,61%
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	9.633,29 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	17.007 € au 31/12/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

① Diverses Manifestations de promotion

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{ère} année 2015
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir l'appellation
Public(s) ciblé(s)	Variable selon les manifestations
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

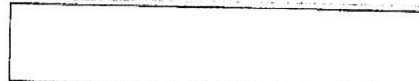
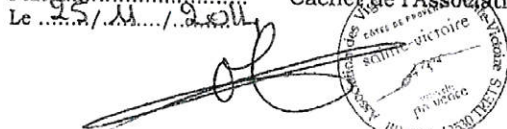
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	284	Vente	
Prestations de services	3126	Autres produits	
Matières et fournitures	3177	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	Bouches du Rhône 1420
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	6494
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2019	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts	77630	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Chambre d'Agriculture 13	500
Autres frais généraux		Autofinancement	7822
TOTAL CHARGES :	16236	TOTAL PRODUITS :	16236

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 6194 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRÉTS, le 25/11/2014. Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2015-970	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 9 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire » et le 10 ^{ème} anniversaire de l'appellation, au Palais du Pharo, à Marseille le 15 juin 2015. Cette manifestation de prestige permettra de rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional.
AUTRES PARTENAIRES	Cr PACA = 17.434 € Cg83 = 12.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	65.380 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	53.228 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	17.434 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	14.193 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	13.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	13.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	20,34 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,42 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	9.633,29 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	53.405 € au 31/12/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

②^{ge} présentation du Millésime = Nauselle
et 1^{er} Anniversaire de l'appellation

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	15 juin 2015
Lieu(x) de réalisation	Nauselle - Palais de l'Arche
Contenus et objectifs de l'action	Présentation de l'appellation
Public(s) ciblé(s)	Professionnels, Elus, Développeurs
Nombre de participants / exposants	entre 20 et 25
Nombre de spectateurs / visiteurs	entre 800 et 1000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	166	Vente	
Prestations de services	31768	Autres produits	
Matières et fournitures	9078	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	15753	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	17434
Assurances	488	Département (s)	12000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	17434
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1563	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	6570	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues	18513
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	65380	TOTAL PRODUITS :	65380

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 17434 représente 27 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Nauselle
Le 25/11/2014

Cachet de l'Association :



9

DOSSIER N°	2015-971	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 14^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 17 octobre 2015, au départ de Rousset. Les participants (dont le nombre est estimé à 1000 personnes) se rendront dans les caves et domaines où différentes animations leur permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble et de rencontrer les producteurs locaux qui leur feront découvrir leurs savoir-faire et déguster leurs produits. Après la remise des prix aux équipes les plus méritantes (cartons de vins, jeux « Les victoires du vin », prix offerts par les partenaires), un apéritif dînatoire clôturera cette manifestation en présence des partenaires et élus.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 10.283 € Cg83+13 = 17.283 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	51.415€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	48.833€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	10.283 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	9.767 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	9.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	9.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	18,09 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	18,43 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	9.633,29 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	49.495 € au 31/12/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

③ M^e Rallye Découverte des Vins de la
Sainte-Victoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 17 octobre 2015
Lieu(x) de réalisation	Deport - Arvieux - Roulet - 20 cars / Arvieux
Contenus et objectifs de l'action	découverte du vin et les vins de la Ste Victoire
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	Plus de 1000
Durée de l'action	1 journée (+ préparation)
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 30... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	4241	Vente	
Prestations de services	16217	Autres produits	
Matières et fournitures	11682	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	300	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	10283
Assurances	174	Département (s)	17283
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	10283
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	370	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts	218631	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autofinancement	13566
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	51415	TOTAL PRODUITS :	51415

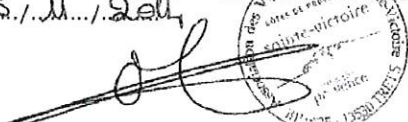
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 10283...€ représente 20 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets

Le 15/11/2014 Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2014-526	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	04 février 2014	20 février 2014	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour le financement des outils et actions suivants : <u>Outils de promotion et de communication :</u> • Hébergement du site internet de l'association • Acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels) <u>Actions techniques :</u> • Rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires, • Suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence, • Création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires, • Organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs, • Projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs, • Gestion du nouveau fléau « Flavescence dorée » (réunions d'information, piégeage larvaire et prospection)
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	37.717€	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	53.875€
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	15.087€	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	20.877 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	12.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	12.400 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	32,88 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	23,02 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	9.633,29 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	61.585 € au 31/12/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

④ Fonctionnement de l'Association : actions
Techniques + outils de production de communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{ère} année 2015
Lieu(x) de réalisation	sur tout le territoire de la CPA
Contenus et objectifs de l'action	et de l'appellation Cds de
Public(s) ciblé(s)	provenance Sainte-Victoire
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2603	Vente	
Prestations de services	4775	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	15087
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1603	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts	128736	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autre financement	22630
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	37717	TOTAL PRODUITS :	37717

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 15087 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à 9875

Le 25/11/2014

Cachet de l'Association :



DOSSIER N°	2015-973	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	685	25 mars 2015	09 avril 2015	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 18 ^{ème} journée technique, en 2015. Chaque année, l'association organise une manifestation, afin de traiter des thèmes techniques d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés Chaque manifestation réunit environ 120 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)
AUTRES PARTENAIRES	Cg13+83 = 2.523 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	5.726 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2014	4.146 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	1.523 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2014	1.103 €
SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	17,46 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	24,12 %
MONTANT DE LA TRÉSORERIE	9.633,29 € au 31/12/2014	BUDGET ANNEE N-1 REALISE	5.236 € au 31/12/2014
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

⑤ 18^e Journée Technique

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Adhéris
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	travaux de thèmes d'actualité viticole
Public(s) ciblé(s)	viveurs, techniciens, représentants de la profession
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 120
Durée de l'action	1/2 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

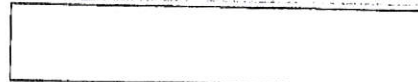
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	2168	Autres produits	
Matières et fournitures	220	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	150	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	VAR + Basse du Rhône 2523
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1523
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts	3138	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		Autofinancement	1680
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5726	TOTAL PRODUITS :	5726

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1523 € représente 27 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à 92550 Cachet de l'Association :
Le 25/11/2014



9

Conventions

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2015/01

Action : « Festival de la gastronomie provençale »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction des Interventions Economiques
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représenté par

son élu délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural, le dialogue entre le monde rural et le monde urbain, Monsieur Christian BURLE

ci-après désigné

« la C.P.A. »

ET

l'Association
sise

LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE
6, rue des Genêts
13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

représentée par

son Président, Monsieur Jacques GIRARD

ci-après désignée

« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,

- VU l'arrêté N°2014-069 du 29 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian Burle, élu délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural, le dialogue entre le monde rural et le monde urbain,
- VU la délibération n° 2014-A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;
- VU la délibération N°2015-BXXX du Bureau communautaire du 09 avril 2015 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation de la manifestation faisant l'objet de la présente convention,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2015-821

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la C.P.A. doivent :

- ◆ Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- ◆ Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- ◆ Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre la CPA et l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » pour l'organisation du Festival de la gastronomie provençale, programmé le 5 juillet 2015 à Châteauneuf-le-Rouge.

L'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 197.700 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 27.000 €, soit 13.66 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la C.P.A. et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - ♦ du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - ♦ d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,
 - ♦ d'un état récapitulatif des factures acquittées pour l'organisation de la manifestation
 - ♦ des copies des factures acquittées pour l'organisation de la manifestation
 - ♦ des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le Service Agriculture de la Direction des Interventions Economiques, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'association.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la C.P.A. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08001903448/10 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ♦ produire sur simple demande de la C.P.A. tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ♦ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ♦ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ♦ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ♦ respecter la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)
- ♦ faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication
- ♦ transmettre à la Direction des Interventions Economiques de la C.P.A. un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2015.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2015-BXXX du Bureau Communautaire
du 09 avril 2015

Monsieur Christian BURLE

Vice-Président de commission.
Délégué à l'agriculture, la charte agricole, les
relations avec le monde rural, le dialogue
entre le monde rural et le monde urbain

Monsieur Jacques GIRARD

Président de l'Association « Les Amis du
Festival de la Gastronomie Provençale »

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2015/02

**Action : « Programme d'actions de promotion
et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence
du terroir de la Sainte-Victoire»**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction des Interventions Economiques
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

représenté par

**son élu délégué à l'agriculture, la charte agricole et les relations
avec le monde rural, le dialogue entre le monde rural et le monde
urbain, Monsieur Christian BURLE**

ci-après désigné

« la C.P.A. »

ET

l'Association
sise

**ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE
Vinothèque Sainte-Victoire »
1, boulevard Etienne Boyer – BP25
13530 TRETS**

représentée par

son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE

ci-après désignée

« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU l'arrêté N°2014-069 du 29 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian Burle, élu délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural, le dialogue entre le monde rural et le monde urbain,
- VU la délibération n° 2014-A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;
- VU la délibération N°2015-BXXX du Bureau communautaire du 09 avril 2015 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation des actions et manifestations faisant l'objet de la présente convention,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2015-968/970/971/972/973

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la C.P.A. doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre la CPA et l'association « Association des vigneron de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Association des vigneron de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 9^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille
- Organisation du 14^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 18^{ème} journée technique

L'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 176.474 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 42.400 €, soit 24,03 % du coût total prévisionnel :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6.400 €
- Organisation de la 9^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille : 13.300 €
- Organisation du 14^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9.300 €
- Actions techniques et outils de communication : 12.400 €
- Organisation d'une 18^{ème} journée technique : 1.000 €

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la C.P.A. et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - ◆ du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - ◆ d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
 - ◆ d'un état récapitulatif des factures acquittées pour chaque action subventionnée
 - ◆ des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction des Interventions Economiques, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu de la C.P.A. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 10278/09068/00020019201/83 ouvert auprès du Crédit Mutuel par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ◆ produire sur simple demande de la C.P.A. tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ◆ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ◆ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ◆ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ◆ respecter la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)
- ◆ faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication
- ◆ transmettre à la Direction des Interventions Economiques de la C.P.A. un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2015.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° 2015-Bxxx du Bureau Communautaire
du 09 avril 2015

Monsieur Christian BURLE
Vice-Président de commission
Délégué à l'agriculture, la charte agricole et les
relations avec le monde rural, le dialogue entre
le monde rural et le monde urbain

Monsieur Olivier SUMEIRE
Président de l'Association « Association
des Vignerons de la Sainte-Victoire »

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015